PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES
UN GLOBAL COMPACT
2015

- **Droits de l'homme et normes du travail**
- **Protection de l'environnement et lutte contre la corruption**
- **Agir pour soutenir les objectifs des nations unies**
- **Gouvernance et Leadership de la RSE**

MBC

SOMMAIRE

LETTRE DU PRÉSIDENT..... 3

NOS VALEURS..... 5

DROITS DE L'HOMME ET NORMES DU TRAVAIL..... 6

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION..... 11

AGIR POUR SOUTENIR LES OBJECTIFS PLUS LARGES DES NATIONS UNIES..... 14

GOUVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE..... 16

BENKHALIFA
Cabinet MBC Inc.
Law Firm

DROIT | STRATÉGIE

1002 rue Sherbrooke Ouest
Bureau #2265
Tour Scotia 22ème étage,
Montréal H3A 3L6

Tel : +1 (514) 564-4742
Fax : +1 (514) 564-4844
m.benkhalifa@mbcinc-law.com

H.E. Ban Ki-Moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Objet : Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Montréal, le 15 Octobre 2015

Le 8 septembre 2015, le cabinet d'avocats M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC avait l'honneur de confirmer à l'Honorable Secrétaire général, son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Aujourd'hui, en ce 15 Octobre 2015, nous sommes confiants que nous avons intégré ces 10 principes dans nos méthodes de réflexion et de travail, ainsi que les 21 critères du GC Advanced.

Depuis la création de notre cabinet, la richesse de notre cœur de métier - qui s'exprime avec la représentation, le conseil et la défense des droits – s'articule autour du professionnalisme de nos équipes et du dévouement envers nos clients, pour leur apporter les solutions adéquates et innovantes qu'ils sont en droit d'attendre. Notre engagement collectif dans la démarche du Global Compact nous a conduits à inclure dans nos objectifs les éléments suivants :

DU POINT DE VUE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE :

- Agir dans le respect de nos obligations éthiques et réglementaires dans le cadre de l'amélioration continue et de notre système de management,
- Réduire les risques professionnels et déployer une pratique du dialogue de façon holistique,
- Promouvoir la santé et le bien-être au travail dans les pratiques de management,
- Recruter en incluant les principes de promotion de la Diversité,
- Sensibiliser et former nos collaborateurs et notre personnel à la responsabilité sociétale (RSE),
- Soutenir les actions ou œuvres sociales et humanitaires.

DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT :

- Promouvoir la valorisation et le recyclage de nos déchets,
- Inclure dans le développement d'affaires les solutions réduisant les impacts sur l'environnement par le biais des nouvelles technologies,
- Optimiser notre consommation d'énergie.

DROIT | STRATÉGIE

BENKHALIFA
Cabinet MBC Inc.
Law Firm

1002 rue Sherbrooke Ouest
Bureau #2265
Tour Scotia 22ème étage,
Montréal H3A 3L6

Tel : +1 (514) 564-4742
Fax : +1 (514) 564-4844
m.benkhalifa@mbcinc-law.com

DU POINT DE VUE DE LA QUALITÉ ET DU PRINCIPE D'AMÉLIORATION CONTINUE :

- Rationnaliser et standardiser les meilleures pratiques, en les faisant évoluer positivement contre la force de l'habitude et de l'inertie,
- Entretenir des relations durables avec les parties-prenantes de nos territoires,
- Faire de la relation-clients une préoccupation constante de notre cabinet,
- S'appuyer sur les bonnes pratiques et sur la rigueur du code de déontologie des avocats pour animer notre pôle gouvernance et pour former nos équipes,
- Proposer le meilleur service en créant de la valeur ajoutée à nos clients.

De plus, notre cabinet promeut le développement durable et la responsabilité sociétale dans toutes les démarches qu'il entreprend.

Que ce soit avec nos partenaires ou nos clients, nous adoptons une approche transversale qui vise la réussite, aussi bien du cabinet que celle des clients et partenaires et qui a aussi pour objectif la préservation de l'environnement afin de laisser un monde en santé et durable dans lequel les générations futurs peuvent s'épanouir.

Nous encourageons fortement les jeunes talents qui constituent la relève de demain en leur offrant des formations au sein de notre cabinet, ainsi qu'à travers les programmes de nos partenaires Développement Durable, qui permettent aux jeunes d'utiliser leur génie afin qu'ils puissent participer au monde dans lequel ils éduqueront leurs enfants.

Ces pratiquent visent à permettre à tout un chacun d'atteindre ses buts tout en assurant le respect de l'environnement et du monde dans lequel nous vivons et dans lequel les générations futures pourront grandir sainement.

Me Mohamed Benkhalifa, CEO

BENKHALIFA CABINET | MBC INC.

NOS VALEURS

❖ L'EXCELLENCE

Agissant uniquement avec des collaborateurs reconnus pour leurs savoir-faire, le Cabinet propose son activité de conseil dans les principaux domaines du droit des affaires, de la mobilité internationale, du droit de l'immigration et du Développement Durable.

❖ LA VISION

La diversité de ses membres et de ses compétences favorise la créativité stratégique au sein du Cabinet et assure la synergie nécessaire à la mise en place de solutions innovantes, gages de qualité et de résultats. Savoir-faire... Différence est le mot d'ordre du Cabinet, qui s'applique à le faire avec éthique et dans le respect des engagements du Pacte Mondial.

❖ LA RÉUSSITE

Le Cabinet intègre et évalue avec précision les sources multiples d'informations dont il dispose, et présente des suggestions qui aident le Client à prendre la meilleure décision. En permanence en formation, ses membres se renouvellent constamment pour garantir leur efficacité quant à la défense des intérêts du Client, dans le respect scrupuleux des principes de la déontologie.

❖ L'ÉCOUTE ET LA RÉACTIVITÉ

Par le biais d'une application dédiée, les membres du Cabinet sont facilement joignables. Ils ont accès en permanence à leurs mails et aux dossiers et peuvent travailler en continu, qu'ils soient au Cabinet ou en déplacement. Vous pouvez les contacter de manière simple et confidentielle par le biais de cette interface privilégiée et sécurisée. La qualité du lien est ainsi assurée comme nulle part ailleurs.

❖ LA PROXIMITÉ

Parce que le Cabinet souhaite développer des liens particuliers de proximité, inscrits dans la durée et le respect mutuel avec chaque Client, il attache une importance primordiale au développement d'une relation de confiance, synonyme de réussite pour les deux parties. C'est pourquoi la structure préserve une approche transversale dans sa stratégie de développement.

❖ GLOBAL COMPACT

Adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) est un engagement renouvelé au quotidien par Maître Benkhalifa Cabinet | MBC Inc. pour défendre les 10 valeurs fondamentales affirmées par ce Pacte, lancé au sommet de Davos à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies. Le respect des droits de l'homme et de l'environnement, garantis par la législation du droit du travail, de la lutte contre la corruption et du Développement Durable sont promulgués continuellement par le Cabinet.

DROITS DE L'HOMME
ET
NORMES DU TRAVAIL

CRITÈRE 1 : LA COP DÉCRIT L'INTÉGRATION DANS LES FONCTIONS STRATÉGIQUES ET LES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

Donner la responsabilité exécutive de la stratégie de développement durable aux fonctions pertinentes (achats, affaires publiques, ressources humaines, juridique etc.), en s'assurant qu'aucune fonction ne soit en conflit avec les engagements et des objectifs de développement durable.

M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC étant un cabinet d'avocats, tous les acteurs de l'organisation sont des partenaires et adhèrent tous à la politique du cabinet en matière de développement durable dans lequel le cabinet est considéré comme expert.

Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie de développement durable.

Le cabinet d'avocats M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC incite tous ses partenaires et fournisseurs à adopter une stratégie de développement durable. Les partenaires au sein même de l'entreprise qui constituent les différentes unités opérationnelles adoptent tous la stratégie de développement durable en recyclant le carton, les cartouches d'encre pour imprimantes, en évitant les gobelets jetables pour l'eau et le café et doivent se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Attribuer la responsabilité en matière de développement durable à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale.

Dans le cabinet d'avocats M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC, chaque partenaire se représente lui-même et n'est affilié à aucune unité ou filiale, ainsi, chacun d'entre eux porte lui-même la responsabilité en matière de développement durable. La responsabilité en termes de partenariats se fonde sur une convention qui introduit dans ses articles l'obligation de se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à des politiques intégrants la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

CRITÈRE 2 : LA COP DÉCRIT LA MISE EN ŒUVRE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels

Le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC insiste pour que tous les fournisseurs du cabinet aient des bonnes pratiques environnementales. Le fournisseur d'encre, Island Ink-jet à Montréal, pour les imprimantes, par exemple, a aussi un programme de recyclage de cartouches usagées.

CRITÈRE 3 : LA COP DÉCRIT DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère (Déclaration Universelle des Droits de l'homme etc.).

Le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC est un cabinet d'avocats, ainsi, tous les partenaires, étant pour la très grande partie des avocats aux Barreaux de Paris, du Québec ou encore d'Oran, se doivent de respecter les droits de l'homme, conformément à leur formation et aux principes qu'ils défendent.

Déclaration d'engagement intégrée ou séparée pour le respect et le soutien des droits de l'homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise.

La direction et tous les partenaires au sein du cabinet s'engagent à respecter et à soutenir les droits de l'homme, comme le veut le code de déontologie de la profession d'avocat ainsi que le code des professions régi par les lois et règlement au Québec et au Canada.

Déclaration d'engagement disponible publiquement, communiquée en interne et externe à tout le personnel, les partenaires professionnels ou autres parties prenantes

Une déclaration publique est disponible sur le site internet dans le code des valeurs explicitement, http://mbcinc-law.com, démontre que la défense des droits de l'homme est promulguée continuellement par le cabinet.

CRITÈRE 4 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME

Processus pour s'assurer que les droits de l'homme internationaux sont respectés.

Toute forme de discrimination au sein du cabinet ne peut entraîner qu'une des deux conséquences : Une formation plus accentuée et profonde des droits de l'homme, ou si le concerné refuse cette formation, la rupture du partenariat avec le partenaire ou le stagiaire en question.

Sensibilisation interne et formation sur les droits de l'homme pour la direction et les employés

Les avocats au sein du cabinet sont formés par leur métier à respecter et soutenir les droits de l'homme. Les autres partenaires et stagiaires au sein du cabinet sont quant à eux formés et sensibilisés sur les droits de l'homme afin d'éviter toute forme de discrimination, qu'elle soit religieuse, raciale, sexuelle, linguistique, politique, sociale ou encore de fortune.

Processus ou programmes en place pour soutenir les droits de l'homme par: le cœur de métier; investissement stratégique/philanthropique/social ; engagement public; partenariats et/ou d'autres formes d'action collective.

La majorité des partenaires au sein du cabinet sont des avocats. Ainsi, leur métier les oblige à soutenir et défendre les droits de l'homme. De plus, le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC est partenaire de PlanèteAction21 (PLAC 21) qui est une ONG détenant le statut de « Spécial » auprès de l'ONU et chaque année, le cabinet, dans sa politique de philanthropie. Soutient financièrement les organismes à but non-lucratif qui soutiennent les droits de l'homme.

CRITÈRE 5 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME

Mécanismes de plainte légitimes, accessibles, réguliers, équitables, transparents, compatibles avec la loi, sources d'apprentissage continu, basés sur l'engagement et le dialogue.

Le cabinet est composé de partenaires et n'a donc pas de salariés, ainsi, en cas de conflit, les partenaires en discutent eux-mêmes les uns avec les autres afin de régler le conflit. Le cabinet se spécialisant aussi en médiation, les processus de règlement de conflit y sont bien connus et sont appliqués par les partenaires. De plus, pour les stagiaires, le président est toujours à l'écoute et adopte une politique d'empathie. Étant aussi un médiateur, le président Me. Benkhalifa peut aussi avoir recours à la médiation.

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes

Étant un cabinet d'avocats, le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC se doit de faire respecter les droits de l'homme au sein et en dehors du cabinet afin de garder son intégrité et sa réputation et son implication par la responsabilité sociétale dans ses cercles d'influence.

CRITÈRE 6 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DES NORMES DU TRAVAIL

Référence aux conventions internationales pertinentes (Conventions de l'OIT) et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises

M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC respecte les règles de l'OIT et déclare publiquement son appui au respect de la législation du travail.

CRITÈRE 7: LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS AU TRAVAIL

Évaluations des risques et impacts concernant les normes du travail.

Le baromètre de satisfaction interne permet d'évaluer la perception de l'entreprise et son management du point de vue de l'ensemble des collaborateurs par le biais d'une enquête annuelle faite anonymement et basée sur un entretien de développement personnel pour chaque partenaire et stagiaire.

CRITÈRE 8 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX NORMES DU TRAVAIL

Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère

Un système de collecte des données sera mis en place au courant de l'année afin de récolter les retours des collaborateurs et les organiser de façon précise et officielle.

Audits ou autre mesures pour contrôler et améliorer les normes du travail des entreprises dans la chaîne logistique, en ligne avec les normes du travail internationales.

L'ONG PlanèteAction21 (PLAC 21) est la partie tierce qui est garante des politiques des normes du travail du cabinet MBC Inc.

Autres bonnes pratiques établies ou naissante

Le cabinet entretient et prend en compte les retours des collaborateurs à des fins de satisfaction interne.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

CRITÈRE 9 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres dispositifs internationaux (par exemple la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement)

Le président Me. Benkhalifa et le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC. poursuivent, avec une volonté ferme d'agir, l'atteinte et le respect de la déclaration du Millénaire sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies. Le cabinet supporte aussi et s'engage à respecter les normes du Global Compact, la déclaration de Rio sur l'Environnement, la déclaration des droits de l'homme, la charte des droits et des libertés de la personne.

CRITÈRE 10 : RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES PERTINENTES ET À D'AUTRES DISPOSITIFS INTERNATIONAUX (PAR EXEMPLE LA DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT)

Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés

- Tous les membres de l'équipe sont encouragés à :
    - Réutiliser les côtés vierges des papiers usagers,
    - Faire des photocopies recto/verso,
    - Éteindre les appareils électroniques et les lumières,
    - Utiliser des tasses et verres personnels,
    - Utiliser de la vaisselle réutilisable pour les clients.
    - Utiliser les e-mails et les nouvelles technologies autant que possible au lieu de papier afin de partager l'information.

- Achat de fournitures de bureau chez les commerces en proximité du cabinet afin de réduire les utilisations de moyens de transports pour les livraisons afin de réduire l'empreinte écologique.

- Mise en place d'un système qui permet l'extinction automatique de toutes les lumières des bureaux à l'heure de la fin des heures d'activité du cabinet.

CRITÈRE 11 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes

Le cabinet n'a pas de salariés mais est composé de plusieurs partenaires qui respectent tous la déontologie de leur métier d'avocat. Le président, étant celui qui prend les décisions concernant les politiques du cabinet, est toujours à l'écoute de ses partenaires afin de trouver des idées et des solutions à mettre en place afin de réduire l'empreinte écologique du cabinet.

CRITÈRE 12 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DE L'ANTI-CORRUPTION

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes

Le code de déontologie de la profession d'avocat est appliqué rigoureusement au sein du cabinet et condamne ainsi toute forme de corruption qu'elle soit au sein du cabinet, ou avec les partenaires.

De plus, 100 % de notre comptabilité est en conformité scrupuleuse avec les règles comptables locales ainsi que les obligations fiscales dans l'enregistrement de tous les flux financiers et ce dans le respect de la réglementation au Canada et au Québec.

CRITÈRE 13: LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Séparation des pouvoirs en interne pour assurer la cohérence avec l'engagement anti-corruption

N'ayant pas de salariés, tous les partenaires travaillant au sein du cabinet sont indépendants et la séparation des pouvoirs est automatique en interne.

De plus, l'enregistrement des dépenses et entrées d'argent est tenu par la directrice exécutive et les stagiaires qui se partagent la tâche. La comptabilité finale, quant à elle, est tenue par un comptable expert indépendant du cabinet.

CRITÈRE 14 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS À L'ANTI-CORRUPTION

Utilisation d'assurance externe indépendante pour les programmes anti-corruption?

L'assurance « Responsabilité professionnelle » requise par le Barreau du Québec est obligatoire pour chaque avocat partenaire du cabinet.

Processus pour gérer les incidents

Le processus mis en place pour gérer les incidents liés à la corruption est conforme aux lois et règlements du Canada et du Québec et au code de déontologie et de l'éthique professionnelle du Barreau du Québec.

AGIR POUR SOUTENIR
LES OBJECTIFS PLUS LARGES DES NATIONS UNIES

CRITÈRE 15: LA COP DÉCRIT LES CONTRIBUTIONS DU CŒUR DE MÉTIER AUX OBJECTIFS ET PROBLÉMATIQUES PLUS LARGES DE L'ONU

Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents

À travers l'organisation PlanèteAction21(PLAC 21) pour laquelle le cabinet donne des contributions annuellement, nous mettons tout en œuvre afin de lutter contre la faim et l'extrême pauvreté, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile et préserver l'environnement.

CRITÈRE 16 : LA COP DÉCRIT DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES SOCIAUX ET DE PHILANTHROPIE

Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise, en tant que partie de sa stratégie de développement durable

Via le pro bono, le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC aide les personnes non-fortunées à se défendre juridiquement à hauteur de 10 cas par année, sans qu'elles doivent payer la totalité des frais imposables sur un client régulier.

Le cabinet a aussi une politique de formation des jeunes et de la relève dans le développement durable à travers des stages offerts au sein même du cabinet.

CRITÈRE 17 : LA COP DÉCRIT UNE PRISE DE POSITION ET UN ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE

Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations unies.

Le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC s'engage dans la promotion de la diversité culturelle et du rapprochement des peuples et des cultures, notamment les peuples autochtones au Canada.

CRITÈRE 18 : LA COP DÉCRIT DES PARTENARIATS ET UNE ACTION COLLECTIVE

Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privés (entités des Nations Unies, Gouvernement, ONG ou autres) sur le cœur de métier, les investissements sociaux et/ ou «advocacy»

Le cabinet M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC est en partenariat avec le cabinet Miguérès Moulin qui est aussi membre du Global Compact. Ce partenariat vise, entre autres, à l'incubation de talents étrangers dans le développement durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Québec.

GOUVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE

CRITÈRE 19 : LA COP DÉCRIT L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION

Le PDG délivre un engagement public explicite, démontre un leadership personnel concernant la RSE et l'engagement envers le Global Compact

Le président s'engage publiquement sur son support au Global Compact et prend position régulièrement lors de conférences, discours ou encore lors de réunions sur la promotion de la diversité, l'égalité, l'atteinte des objectifs du millénaire et les enjeux du développement durable.

Le Président promeut des initiatives améliorant la durabilité du secteur d'activité de l'entreprise et conduit le développement de standards pour l'industrie

Le président promeut continuellement les principes du Global Compact et l'importance de l'implémentation de programmes de développement durable. Le président pousse aussi ses partenaires à adhérer aux principes du Global Compact et à adopter des initiatives pour le développement durable et il initie à la démarche de l'ISO 26 000, 14 000 qui promeuvent la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et des systèmes de management environnementaux.

CRITÈRE 20 : LA COP DÉCRIT L'ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE

Le Conseil d'administration (ou équivalent) assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance long terme de la RSE

Le président s'engage publiquement à la transparence quant aux programmes implémentés de RSE et de développement durable et veille à accompagner ses clients dans leur politique de développement durable ainsi que leur politique environnementale.

CRITÈRE 21 : LA COP DÉCRIT L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes

Une clause de médiation, une clause compromissoire ou encore une clause de développement durable se retrouve dans les contrats signés avec les partenaires ainsi que les clients-entreprises afin d'assurer le respect des valeurs dans ces matières au sein du cabinet.